



Perte crowdfunding immobilier

Par superkimy

Bonjour, je suis bien parti pour subir une perte sur un crowdfunding immobilier souscrit auprès de Wiseed, est ce que je peux me retourner contre eux car lors de la souscription ils avaient fait miroiter une caution personnelle des dirigeants, je cite :?Une Garantie à Première Demande sera signée par l'opérateur. De plus, les actionnaires de la société de projet se sont chacun engagés à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle et solidaire.? Hors aujourd'hui ils ont l'air d'avoir l'impossibilité de récupérer les fonds ? Merci de votre réponse, salutations.